



Syndicat
CGT
Renault Cléon

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

Embauches, salaires.

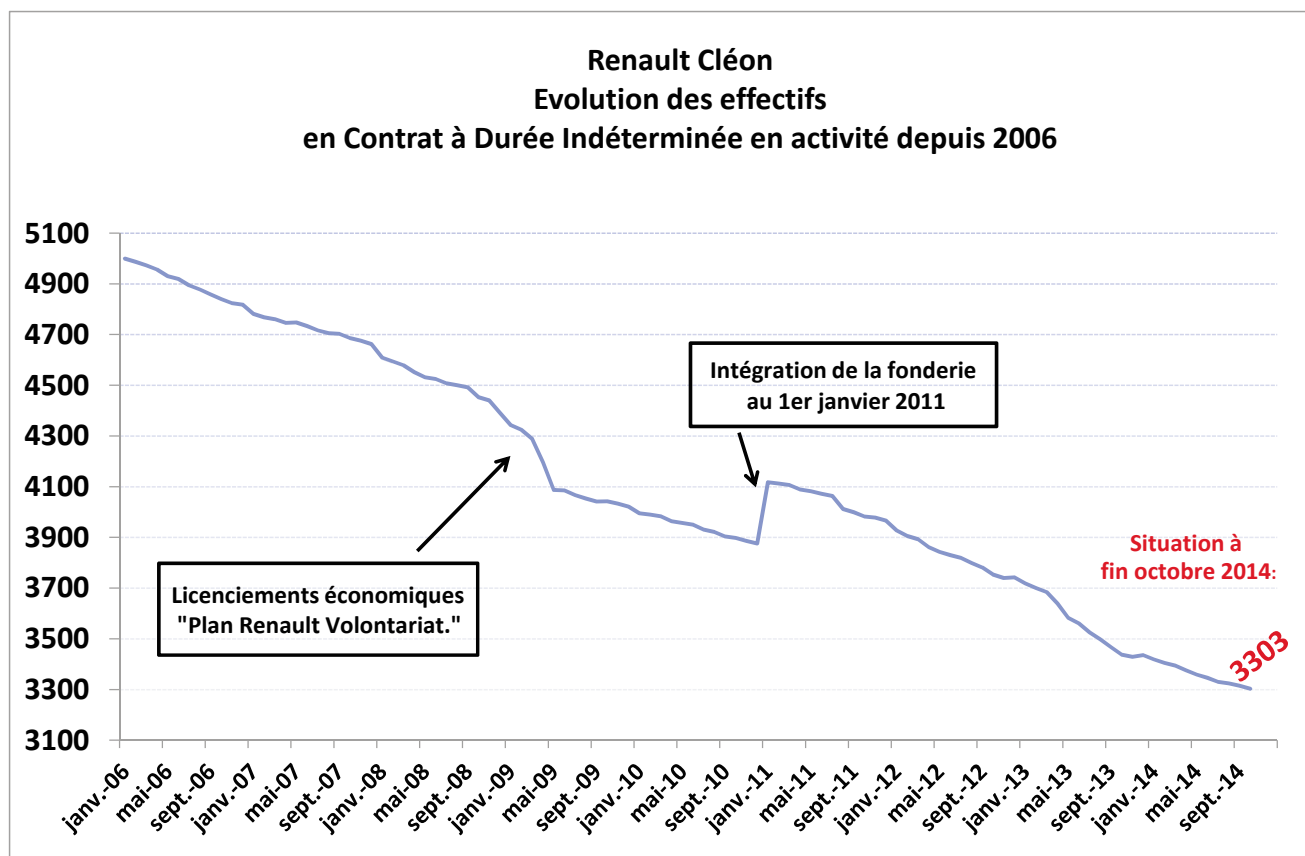
**CEF:
Renault Condamné**

jeudi 11 décembre 2014

Pour de nombreux salariés, les congés (plus ou moins forcés) commencent cette semaine. Les élus CGT souhaitent donc, dès à présent, aux salariés de Cléon ainsi qu'à leurs proches, de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de revenir en forme. De nombreuses luttes nous attendent en 2015: embauches, salaires, jours de JCC volés, défense de nos acquis...

Embauche, salaire... Rien ne va plus !

Nous publions, une fois de plus, l'état des effectifs à Cléon: toujours à la baisse.



Effectifs en baisse constante, précarité en hausse, ça ne peut pas durer. Jusqu'à 780 intérimaires à Cléon, (500 en novembre).

Des secteurs qui tournent avec 75% d'intérimaires, ça ne peut pas durer...

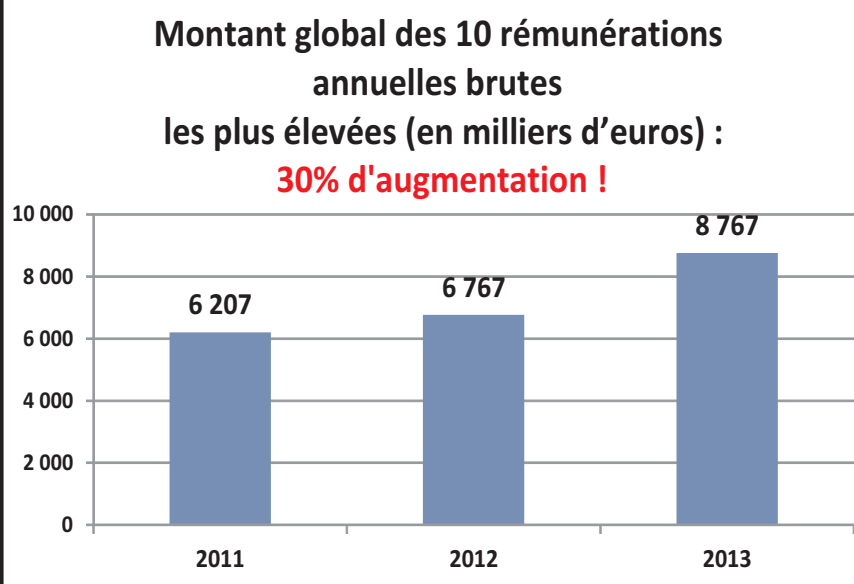
En 2015, il va falloir se battre pour des embauches, en CDI, pas avec on ne sait quel contrat bidon en cours de discussion entre le MEDEF et le gouvernement !

Augmenter les salaires: une urgence.

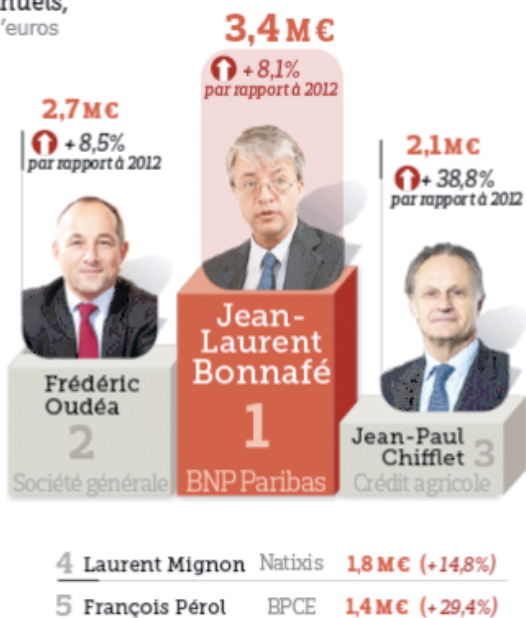
Les salariés qui se serrent la ceinture pendant qu'une minorité se gave: ça suffit !

Les NAO, négociations annuelles obligatoires, vont se tenir en début d'année: si la direction ne nous entend pas, à nous tous d'aller chercher notre dû.

Tout le monde dans la même galère?
Non, il suffit de regarder le montant global des 10 plus hautes rémunérations de Renault : **plus de 8.7 millions d'euros.**
La modération salariale, ce n'est pas pour tout le monde !



Top 5 des salaires des banquiers salaires annuels, en millions d'euros



IDEM pour les banquiers (2013)

Ces tristes sires, et leurs complices, qui ont engendré la crise (et préparent la prochaine) font le bonheur des patrons, qui en profitent pour tenter de revenir sur les acquis des salariés durement gagnés. Ces «gens là» continuent de se goinfrer !!!
Combien ont-ils gagné (volé?) en 2014?

Pendant ce temps-là beaucoup de salariés galèrent et connaissent les fins de mois difficiles. La direction de Renault a inscrit dans son accord de compétitivité «une nécessaire modération salariale»!

Pourquoi? les résultats sont bons, les actionnaires ont touché 550 millions d'euros en 2014.... La mascarade, ça suffit.

En 2015, tous ensemble, allons chercher notre dû!!

FORMATION PROFESSIONNELLE

La justice condamne Renault !

La Cour d'appel de Rouen, par un arrêt le 18 novembre dernier, a constaté: **l'existence d'un trouble manifestement illicite constitué par la violation des règles relatives à la formation professionnelle et ordonne à la société Renault de recrediter des heures de C.E.F. (compte épargne formation) sur les compteurs transitoires des salariés .**

Pour rappel, ces démarches ont été engagées par le syndicat CGT, suite à la condamnation de Renault par le tribunal de Nanterre en novembre 2011, qui disait que **Renault ne pouvait pas débitez des Comptes Epargne Formation de ses salariés des formations qui n'auraient pas fait l'objet d'une demande de ceux-ci au titre de leur droit individuel à la formation.** Avec la mise en place de l'accord de « compétitivité » du 13 mars 2013, il ne devenait plus possible juridiquement pour Renault de se servir de ces heures de « CEF » , qui étaient issues de la réduction du temps de travail. Ces heures ont donc été reversées dans le « Compteur transitoire».

- **Sans cette condamnation, nul doute que Renault aurait continué de profiter de ces réserves comptables appartenant aux salariés pour assurer son obligation de formation appelée « plan de formation ».**

En 15 ans, ce sont plus de 1.5 millions d'heures pillées sur les comptes formations des salariés de Cléon.

En conséquence, la CGT demande à la direction de recrediter les heures sur les compteurs pour tous les salariés de l'usine.

Plusieurs salariés à Cléon et Lardy, avec le syndicat CGT, ont demandé réparation de leurs préjudices à la justice pour que leurs heures, indûment prélevées lors de formations nécessaires pour exécuter leur travail, leurs soient restituées.

Voici un extrait de la décision de la cour d'appel de Rouen

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort

Infirme l'ordonnance de référé du conseil de prud'hommes de Rouen du 1^{er} avril 2014 sauf en ce qu'elle a ordonné la jonction des procédures inscrites sous les numéros 14/23 à 14/38,

Statuant à nouveau :

Constate l'existence d'un trouble manifestement illicite constitué par la violation des règles relatives à la formation professionnelle,

Ordonne à la société Renault de remettre au crédit du compte transitoire :

- 12 heures pour M.
- 5 heures pour M.
- 4 heures pour M.
- 3,52 heures pour M.
- 7 heures pour M.
- 3,5 heures pour Mme
- 11 heures pour M.
- 95 heures pour M.
- 29 heures pour M.
- 11 heures pour M.
- 22 heures pour M.
- 136 heures pour M.

Condamne la société Renault à payer au syndicat CGT Renault Cléon à titre de provision à valoir sur l'indemnisation de son préjudice la somme de 3 000€,

Dit n'y avoir lieu à référé sur le surplus des demandes,

Condamne la société Renault à payer aux salariés appelants et au syndicat CGT Renault Cléon, chacun, la somme de 250€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile,

Condamne la société Renault aux dépens de première instance et d'appel.

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

Pour expédition conforme
Le Greffier en Chef de la Cour
d'Appel de Rouen



Pour avoir une copie intégrale de ce jugement, demandez-la à un délégué CGT de votre secteur.

Face aux multiples attaques de la direction, accompagnée de ses partenaires sociaux et du gouvernement, il est plus que jamais indispensable d'avoir un syndicat digne de ce nom pour défendre les droits et intérêts des salariés !